

qu'une personne âgée, bénéficiaire de la pension de sécurité de la vieillesse, puisse obtenir les mêmes droits que les assistés sociaux, à la suite d'un incendie ou d'un autre sinistre?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, la question se rapportant à l'aide sociale ou à l'assistance dans des cas exceptionnels, comme celle qu'a mentionnée l'honorable député, relève, comme il l'a dit lui-même, de l'autorité des provinces. La loi sur l'assistance publique du Canada, à l'heure actuelle, prévoit un partage par le gouvernement fédéral des sommes affectées à cette fin par les provinces aux personnes dans le besoin. En conséquence, il ne serait pas nécessaire de modifier la loi fédérale. Si la province veut assumer ses propres responsabilités dans ce domaine, nous partagerons à 50 p. 100 les frais nécessaires.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MOTIF DE LA PRÉSUMÉE EXPULSION SECRÈTE DU CANADA
DE M. PERDOMO, REPRÉSENTANT DE CUBA

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, qui était directement concerné par la question que j'ai soulevée dans ma motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement. J'aimerais savoir du ministre s'il pourrait confirmer ou infirmer les allégations voulant qu'un certain Alfonso Perdomo, autrefois deuxième personnage en importance à l'ambassade de Cuba à Ottawa, ait été expulsé du Canada en juin dernier en même temps qu'un certain nombre de ses collègues en raison de pratiques fourbes envers notre gouvernement en matière d'aide extérieure consentie à ce pays, et si le ministre peut confirmer cette expulsion, nous dirait-il pourquoi elle n'a pas été rendue publique à l'époque?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la question que soulève le député fait probablement suite à la mesure qu'a prise récemment le Canada en réclamant le départ du Canada d'un certain nombre de diplomates cubains convaincus d'activités d'espionnage au Canada. Cette mesure que l'on a prise montre bien à quel point le gouvernement prend ces activités au sérieux.

Pour ce qui est de cas précédents, le gouvernement a eu pour politique d'appliquer des principes similaires en répondant aux requêtes faites par les pays étrangers. Nous avons en l'occurrence obtenu le départ de ces personnes et nous espérons pouvoir surmonter toutes les difficultés que cet incident pourrait avoir suscitées dans nos relations avec Cuba.

Questions orales

PROPOSITION D'UN COMITÉ D'ÉTUDE DES PRÉSUMÉES
ACTIVITÉS SUBVERSIVES DES DIPLOMATES CUBAINS

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): J'aimerais signaler au ministre que cette affaire n'a rien à voir avec les récentes expulsions de diplomates du consulat cubain à Montréal. Ces révélations, qui sont actuellement confirmées, n'ont pas été niées par les représentants du ministère des Affaires extérieures. Le ministre songe-t-il à former un comité parlementaire ou, peut-être, à prier le sous-comité des Affaires extérieures responsable de l'ACDI d'étudier les accusations ayant trait à l'expulsion des Cubains, à examiner tous les programmes d'aide à Cuba et à ne plus offrir d'aide à ce pays tant que cette question n'aura pas été tirée au clair.

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): En ce qui concerne Cuba, nous lui offrons actuellement un crédit de 10 millions de dollars pour l'achat au Canada de produits canadiens et l'envoi de techniciens canadiens pour effectuer des travaux à Cuba. On n'effectue aucun transfert direct de liquidités au gouvernement de Cuba. Tous les fonds sont employés comme je viens de le décrire et sont consacrés à bâtir l'infrastructure sociale et agricole de Cuba. Je crois qu'il est tout à fait opportun qu'un comité de la Chambre examine si ce programme est bien conçu. C'est un programme qui s'adresse d'un peuple à un autre et qui a été élaboré pour permettre à l'économie cubaine de se développer. Je crois également qu'il est sage de ne pas relier à cela la question de sécurité, qui est tout à fait différente et qui, en temps normal, ne fait pas l'objet d'autant de publicité que ne le fera notre programme d'aide à Cuba.

* * *

L'AGRICULTURE

LES DÉCLARATIONS APPAREMMENT CONTRADICTOIRES DE
CERTAINS MINISTRES SUR LA POLITIQUE ALIMENTAIRE

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a parcouru le pays affirmant que le Canada se devait d'établir une politique nationale intégrée de l'alimentation et le ministre de l'Agriculture, s'adressant à l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes du comté de York, a déclaré que le Canada possédait déjà une politique nationale de l'alimentation. Lequel des deux ministres disait vrai? Si nous avons une politique nationale de l'alimentation, le ministre aurait-il l'obligeance de la communiquer à la Chambre?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, l'alimentation au Canada est bon marché quand on pense que notre pays compte 23 millions d'habitants disséminés sur une distance de 4,000 milles: elle ne coûte qu'environ 1 p. 100 de plus qu'aux États-Unis. Si quelqu'un peut améliorer notre politique alimentaire, que ce soit un membre de mon cabinet ou quelqu'un d'autre, qu'il le fasse. Cependant, je n'ai pas lu ce qu'a dit le ministre. Je ne prêterai pas foi aux seuls propos du député car je sais qu'il s'est déjà trompé dans le passé.